[illegible] de la liberté. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur, ayant condamné le quotient, condamne ensuite le panachage, et, une fois à nouveau, il se déclare hostile au quotient du projet, le Président du Conseil l'interrompt :

M. Poincaré. — Acceptez seulement le quotient que vous avez voté l'an dernier.

M. Javal. — Les délégués de la commission du suffrage universel avaient lutté pied à pied contre le quotient et n'ayant pas triomphé, ils avaient imposé du moins les petites circonscriptions, pour atténuer les méfaits du quotient. C'est le quotient, avec petites circonscriptions que j'ai voté, l'an dernier.

M. Javal examine ensuite ce que devient la répartition des sièges républicains avec le projet du Gouvernement, auquel il reproche de rejeter l'apparentement.

M. Javal. — Je reste ferme sur cette idée que l'apparentement préconisé par les républicains, par ceux qui étaient républicains avant d'être proportionnalistes (Applaudissements au gauche), est une nécessité vitale.

M. Franklin-Bouillon. — Nous ne voterons jamais la R. P. sans l'apparentement. (Bruit au centre et à l'extrême gauche). Avec qui voulez-vous l'apparentement? (Bruit).

M. Javal se livre à un examen extrêmement confus de la question de savoir si vraiment le projet du Gouvernement assurera aux républicains la majorité dans les élections.

M. Javal. — Il faudrait d'abord savoir ce qu'on entend par républicains. Comprend-on parmi eux les socialistes?

M. Steeg. — La réponse est dans votre contre-projet, puisque votre contre-projet prévoit l'apparentement entre radicaux et socialistes.

M. Javal. — Je prétends que lorsque M. Steeg nous disait qu'il y avait la majorité républicaine dans 59 départements, il n'admettait pas les socialistes dans cette majorité.

M. Steeg, sur une nouvelle question de l'orateur, déclare que le système Augagneur pourrait donner la majorité des sièges aux républicains là où ils sont la majorité, et cependant ne pas la leur donner dans l'ensemble du pays, puis comme M. Javal pose questions sur questions, moins précises les unes que les autres, il finit par s'attirer cette réponse de M. Poincaré :

M. Poincaré. — J'ai dit que nous serions d'accord si vous vouliez me comprendre. (Bruit à gauche; protestations prolongées).

M. Deschanel. — Voilà le résultat de ces dialogues; ils ne favorisent que des malentendus. (Exclamations à gauche).

M. Javal poursuit, continuant de tout brouiller; il en vient aux coalitions. Suivant lui, le projet Augagneur les rendra presque impossibles, car il offre la R. P. intégrale partout où les coalitions menacent de se faire.

M. Raffin-Dugens. — Vous nous prenez pour les poires!

M. Javal. — Il serait très amusant de voir apparenter, par exemple, MM. Denys Cochin et Colly. (Interruptions à droite).

M. Denys Cochin. — Je crois que ni M. Colly, ni moi ne sommes disposés à vous donner ce plaisir.

M. Colly. — Pour moi, j'aimerais mieux d'apparenter avec M. Cochin qu'avec Millerand. (Rires).

M. Javal termine son discours en faisant appel à tous les républicains et en exprimant l'avis que si le Gouvernement les laissait libres, ils voteraient le contre-projet. (Applaudissements à gauche.)

## Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. — M. Javal me permettra de lui dire que je veux retenir surtout les paroles de confiance républicaine par lesquelles il a terminé son discours. Si son parti peut conquérir le suffrage universel, pourquoi n'accepte-t-il pas, sans chicane, le projet de justice qu'on lui présente et qui permettra au parti républicain de montrer sa force. (Très bien! très bien! sur de nombreux bancs). Je veux rassurer M. Javal contre la peur qu'il a manifestée de voir la proportionnelle amener la manifestation de groupes d'intérêts étroitement corporatifs. Je ne redoute pas pour la République les intérêts qui se montrent. Je redoute la politique occulte par laquelle les intérêts corrupteurs se glissent dans d'autres groupes, en se couvrant d'un masque. (Vifs applaudissements).

M. Thalamas veut interrompre, mais les socialistes le prennent à partie.

M. Lauche. — Jeanne d'Arc se réveille. (Rires).

M. Myrens. — Vous êtes comme la girouette, vous tournez à tous les vents. (Rires à l'extrême gauche).

M. Thalamas n'insiste pas et M. Jaurès poursuit :

M. Jaurès. — Après le beau discours de M. Groussier, la seule excuse de mon intervention est que je voudrais m'expliquer en républicain, avec les radicaux-socialistes, sur les conséquences qu'aura pour l'action républicaine le système de M. Augagneur et la lutte où ils s'obstinent. Le projet qu'ils apportent n'est pas un projet de transaction. La transaction, c'est le purgatoire, dans le système Augagneur. Ce système est une accumulation d'antagonismes. Il met une contradiction de régime à la source de la souveraineté nationale. Il n'est pas possible d'éliminer des luttes politiques les règles de la morale et du droit; la disposition essentielle du projet Augagneur, qui donne tous les sièges dans une région, à la majorité absolue, constitue une injustice flagrante et révoltante.

M. Thalamas veut encore interrompre, mais les unifiés le huent :

M. Lauche. — Encore Jeanne d'Arc! (Rires).

Le Président. — M. Thalamas, je vous invite à garder le silence.

M. Thalamas. — Adressez-vous à ceux qui font plus de bruit que moi.

Le Président. — Je suis bien obligé de m'adresser à vous, puisque c'est vous qui interrompez l'orateur. (Rires).

M. Jaurès reprend son discours.

M. Jaurès. — Il y a une sorte de scandale à appeler dans une région des milliers de citoyens à exercer leur souveraineté et parce qu'un parti a dans cette région une majorité de dix voix, à dire : ce parti a tout, et les autres n'ont rien.

M. Breton, à ce moment, interrompt, mais il est salué par les vives protestations des proportionnalistes.

Le Président finit par rétablir le silence, et le député du Cher peut s'expliquer :

M. Breton. — Dans le système du gouvernement, les petits départements n'auront aucun représentant.

M. Jaurès. — Je le répète, dans le projet de la commission, le principe du quotient électoral fait la part de tous, tandis que le projet Augagneur va au rebours du mouvement d'esprit et de conscience qui s'est produit dans le pays. Le projet Augagneur aggrave encore le système majoritaire; quand des milliers d'électeurs réclameront leur droit, vous ne pourrez leur opposer aucune raison de principe ou de pratique, puisque dans la région voisine, la proportionnelle fonctionnera dans votre système. (Applaudissements). Le lendemain des élections, deux systèmes différents auront été appliqués. Qu'arrivera-t-il si par le raisonnement et par les calculs, on arrive à constater que la majorité obtenue n'est pas celle qu'aurait donnée la proportionnelle? L'autorité de cette majorité sera affaiblie et la suspicion planera sur les décisions du Parlement. (Applaudissements). M. Augagneur dit qu'il dépendra des socialistes, selon qu'ils s'apparenteront ou non, que la proportionnelle fonctionne partout. Quoi, voyez cette situation bizarre : vous ne voulez pas que ce soit la loi qui fasse la proportionnelle, vous voulez en charger les socialistes. (Vifs applaudissements proportionnalistes). La France, à la veille des élections, attendra, suivant M. Augagneur, la décision des congrès socialistes pour savoir si elle votera selon le régime majoritaire ou proportionnaliste. (Applaudissements). On nous dit, à nous, socialistes : Marchez avec nous ou vous serez isolés. On nous menace d'écrasement ou on nous propose le partage des dépouilles. Cela rappelle l'épigramme révolutionnaire : Sois mon frère, ou je t'assomme! (Rires). Qu'est-ce que c'est que ces menaces? (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Augagneur. — Je n'ai pas dit cela.

M. Jaurès. — Pas vous.

M. Augagneur. — Dans votre congrès de Lyon, n'avez-vous pas décidé de marcher contre les républicains pour obtenir la réforme électorale. Vous n'avez pas attendu notre menace. (Applaudissements à gauche).

M. Jaurès. — Et moi je m'étonne qu'un esprit aussi incisif que le vôtre m'adresse une observation aussi mal fondée. Les socialistes ne démarreront pas tant que la réforme électorale ne sera pas une réalité. Cette réforme rendra impossible [illegible] coalition [illegible] d'organiser [illegible] (Applaudissements), voulant rendre l'apparentement obligatoire, on le rend impossible à un parti de probité et d'honneur; croit-on que lorsqu'on aura primé malgré eux la majorité, il suffira de dire aux socialistes : Voilà votre part de butin! (Vifs applaudissements). Quel serait ce système où il n'y aurait qu'un moyen de ne pas être volé, ce serait de se faire voleur. (Vifs applaudissements; rumeurs à gauche).

M. Thalamas veut interrompre encore, mais M. Ghesquière lui crie : « Il y a la douche à côté! (Rires.) Il insiste pour parler, mais le Président intervient :

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

De violentes protestations éclatent sur les bancs arrondissementiers.

M. Breton prend la défense de M. Thalamas.

M. Breton. — Il ne doit pas y avoir, dans la Chambre, deux catégories de députés, ceux qu'on peut interrompre et ceux qu'on ne doit pas interrompre.

*Cris à l'extrême gauche :* Et Colly! Et Colly! n'a-t-il pas été rappelé à l'ordre. (Bruit).

Le Président. — J'ai invité au moins dix fois M. Thalamas à garder le silence.

Le calme revient peu à peu, et M. Jaurès peut poursuivre :

M. Jaurès. — L'invitation menaçante et flatteuse faite aux socialistes est inacceptable. De quel droit veut-on acculer des minorités diverses à subir une loi de spoliation ou à nouer des coalitions électorales douloureuses aux uns et aux autres pour échapper à cette extrémité. La prime de la majorité pourrait bien se retourner contre les radicaux, en favorisant la coalition des éléments républicains les plus modérés avec les conservateurs. Il serait imprudent aux républicains de continuer la bataille. Le contre-projet Augagneur, c'est la répudiation du principe majoritaire en tant que principe. (Murmures à gauche). Maintenant, la lutte n'est plus entre les proportionnalistes et les partisans du scrutin majoritaire, elle est entre la proportionnelle vraie et la proportionnelle truquée. (Salve d'applaudissements sur les bancs proportionnalistes). Voilà pourquoi la bataille est gagnée et vous seriez coupables de continuer à diviser les républicains. La proportionnelle a pour elle la majorité numérique et la majorité de raison de tous les républicains clairvoyants qui renonceront à leur opposition. (Vifs applaudissements répétés sur les bancs proportionnalistes).

M. Jaurès, en regagnant son banc, est vivement félicité par ses amis.

## M. Renoult contre la R. P.

M. Renoult monte à la tribune, salué par les applaudissements des arrondissementiers.

M. Renoult. — Au nom de mes amis radicaux-socialistes, je viens répondre à l'invitation que m'a faite M. Jaurès. J'ai reçu mandat d'indiquer les motifs pour lesquels nous voterons le projet de M. Augagneur et d'adresser un appel à nos amis proportionnalistes dans une pensée de transaction républicaine. (Très bien! très bien! à gauche). Les radicaux-socialistes espéraient que le gouvernement entrerait dans cette voie de transaction et d'union entre républicains. Ils ont été déçus en le voyant apporter un projet de proportionnelle intégrale. Ils espèrent encore que, laissant de côté toute question d'amour-propre, le gouvernement ne voudra pas leur refuser sa collaboration. (Applaudissements à gauche). Si mes amis et moi nous acceptons le projet Augagneur, c'est parce qu'il offre une base pratique d'union et d'entente. On lui a refusé à tort le caractère transactionnel.

M. Buisson. — Je demande la parole. (Mouvements).

M. Renoult. — Le projet permet d'appliquer la méthode expérimentale, sous le contrôle des électeurs. Si une formule préférable était proposée, reposant sur les mêmes bases, mes amis et moi nous serions prêts à l'accepter.

*Une voix au centre :* Trouvez-la. (Rires).

M. Renoult. — Le dualisme reproché au projet Augagneur se retrouve dans le projet du gouvernement pour le cas où le quotient électoral n'est pas atteint. (Applaudissements à gauche). Le danger des coalitions! Mais existe-t-il réellement? Le projet Augagneur n'est autre que le projet Dessoye, que M. le président du conseil a proposé un moment de faire sien. (Applaudissements à gauche).

M. Poincaré. — J'ai simplement proposé de mettre à l'étude ce projet, mais après examen, je l'ai écarté parce qu'il n'avait pas un assez grand nombre de signatures et surtout parce qu'il n'était pas conforme à l'idée de justice.

M. Renoult. — Je m'étonne que le gouvernement ait pu alors accepter un moment un projet qui pouvait, selon lui, faire courir des dangers à la République. (Applaudissements à gauche). Si des coalitions se formaient, mes amis et moi nous ferions juge le suffrage universel de cette situation. (Applaudissements à gauche). Il n'y a rien à ajouter à la démonstration si claire de M. Javal, à celle de M. Fernand Brun sur les dangers auxquels seraient exposés les électeurs des campagnes, si dévoués à la République, avec le cadre régional. (Applaudissements à gauche). Il en résulterait des mœurs électorales nouvelles et nous verrions réapparaître la hideuse plaie des élections d'argent. (Vifs applaudissements à gauche; interruptions.

*Une voix au centre :* C'est le comité Mascuraud qui fait ces élections. (Bruit à gauche).

M. Renoult. — N'apportons pas au peuple une loi qui serait presque le rétablissement du cens électoral. (Applaudissements à gauche). Le quotient électoral est un élément proportionnaliste excessif qui a besoin d'un contre-poids majoritaire et c'est ce qu'a compris M. Augagneur. Mais, dit M. le président du conseil, le quotient électoral a été voté. Oui, mais à titre de transaction et avec le sectionnement des départements et l'apparentement.

M. Groussier. — Pourquoi avez-vous voté contre l'apparentement? (Applaudissements).

M. Renoult. — Je maintiens que ce jour-là le quotient était en relations intimes avec d'autres conditions. Je crois que le quotient électoral présente le maximum de fange pour les républicains, parce qu'il aboutit à une diminution des droits de la souveraineté nationale. Jusqu'à présent, le suffrage universel a pu en toutes circonstances, faire la démonstration de sa volonté. Il a rejeté dans le néant les entreprises contre le régime. Imagine-t-on les conséquences qu'aurait eues la consultation électorale dans le système proportionnaliste? Le suffrage universel a toujours pu prononcer entre tous les partis politiques qui s'offrent à lui et constituer une majorité écrasante. Il n'en serait pas de même sous le régime de la proportionnelle. Pour moi, le concept électoral de la justice s'identifie avec la loi du nombre. Pour donner au peuple son droit, il a été nécessaire d'incliner tous les privilèges devant le privilège du nombre. (Applaudissements à gauche). Quand on demande la justice électorale, arithmétique qui ne consacre pas cette plénitude du nombre, on n'est pas dans la vérité démocratique. (Applaudissements à gauche). La conception que j'expose est sanctionnée par le sentiment populaire. Je comprends que les partis de droite s'accommodent de la réforme, parce que le jeu du système proportionnaliste aura pour résultat de donner aux conservateurs plus de 100 voix dans l'avenir. Mais elle ne correspond pas à l'idéal des socialistes et à leurs nécessités de propagande et d'action incessante, je fais appel au vieux parti républicain qui pâtira de la réforme qui sera votée contre lui. Nous ne saurions admettre que 100 voix soient prélevées comme une dîme sur le parti républicain, pour grossir les partis de droite et ramener la République vingt ans en arrière. (Applaudissements à gauche).

M. Poincaré. — Je demande la parole. (Mouvements).

M. Renoult. — Il est encore temps de faire œuvre utile et de ne pas sacrifier le parti républicain à raison de son passé et des espérances qu'il incarne aux yeux de ce pays. (Salves d'applaudissements répétées à gauche).

Quand M. Renoult descend de la tribune, la gauche lui fait une véritable ovation :

## M. Poincaré répond

M. Poincaré, président du Conseil, monte à la tribune. La Chambre est maintenant très nombreuse et le banc des ministres est au complet.

M. Poincaré. — M. Renoult s'est mépris sur les déclarations que j'ai faites, hier; il ne peut pas y avoir pour le gouvernement une humiliation quelconque à chercher l'accord entre républicains. (Applaudissements). Il a toujours, pour le vieux parti républicain, la même déférence et le même respect. Aujourd'hui encore, le gouvernement veut chercher cet accord. Son projet n'est pas un projet de proportionnelle intégrale; c'est, en premier chef, un projet transactionnel, puisque pour les restes, il accorde une large prime à la majorité. (Rires ironiques à gauche). Nous sommes prêts à étudier tous les moyens d'accord [illegible] pourvu qu'ils ne touchent pas [illegible] de la réforme. Le contre-projet de M. Augagneur a été [illegible] et repoussé par la commission et par le gouvernement.

M. Augagneur. — Je demande la parole. (Mouvements; exclamations sur de nombreux bancs).

M. Poincaré. — Si M. Javal et M. Renoult l'ont défendu avec tant d'éloquence, c'est à cause des différences qui les séparent du projet de la commission. On nous a reproché d'avoir renoncé à déposer le projet Dessoye, que nous devions faire nôtre. Jamais nous n'avons fait cette promesse. Il s'agit de savoir si sur les points où les deux projets en présence diffèrent, c'est le contre-projet de M. Augagneur qui prévaudra. L'article premier du projet de M. Augagneur implique une divergence de vues sur des points essentiels. Il y a un découpage des départements quand ils ont plus de cinq députés, c'est par conséquent une nouvelle entrave à la réforme administrative. (Rires ironiques à gauche). L'article 20 contient l'idée centrale du contre-projet. Or cet article 20 admet pour la première répartition l'attribution de tous les sièges à la majorité absolue, si elle a été obtenue par les listes apparentées. Le quotient électoral est relégué dans le cercle étroit d'une opération que le découpage des circonscriptions rendrait à peu près illusoire; ce n'est pas sans raison que la Chambre a voté le système du quotient. Le gouvernement lui demande de maintenir intact le principe du quotient qui est le seul moyen de donner à la souveraineté nationale toute sa force. (Vifs applaudissements proportionnalistes). Il n'y a rien de plus clair et je l'ajoute hautement, rien de plus juste. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs; protestations à gauche). Gambetta comparait le scrutin d'arrondissement à un miroir brisé. Avec le quotient, nous aurons un miroir où tous les objets apparaissent avec leur contour réel. (Applaudissements). Quelles objections fait on à ce système? M. Renoult disait que dès l'instant où une liste a la majorité absolue, elle doit être souveraine. On a dit que la réforme devait être faite par un seul parti. Je ne suis pas de cet avis. Dans une question de cette importance, c'est la majorité qui fait loi. Sans doute, mais tous les partis ont le droit de délibérer avant la décision. (Applaudissements). Puisqu'on délibère par représentants, tous les partis ont le droit d'être représentés. (Applaudissements sur les mêmes bancs). On objecte que le quotient conduit au morcellement électoral et qu'il empêchera la formation d'une majorité de gouvernement. Cette objection repose sur une hypothèse que rien ne justifie.

M. Augagneur a parlé d'une perte possible, on peut dire maxima, de 13 ou 15 voix pour la majorité républicaine.

M. Jaurès. — Et encore, c'était à nos dépens. (Rires.)

## Intervention de M. Malvy

A ce moment M. Malvy intervient.

M. Malvy. — Les chiffres de M. Renoult sont plus exacts.

Le Président du Conseil. — Je m'en rapporte à votre opinion d'ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. (Applaudissements.)

M. Malvy. — Les statistiques du ministère de l'Intérieur permettent d'affirmer que la R. P. donnera aux partis de droite plus de cent sièges de plus que ne leur donnerait le scrutin d'arrondissement ou le scrutin de liste pur et simple. Elles prouvent aussi qu'il y a cinquante départements où, même en additionnant les voix de droite et de l'extrême-gauche, la majorité absolue reste aux républicains. (Applaudissements à gauche.)

M. Jaurès. — Je demande à M. Malvy s'il connaissait ces statistiques quand le ministère Monis est venu devant la Commission accepter la réforme avec le quotient? (Applaudissements proportionnalistes.)

M. Malvy. — Ces statistiques ont été demandées sous le ministère Caillaux. J'ajoute que si j'y fais allusion, c'est qu'elles ont été confiées à la Commission des seize. Ce n'est que comme membre de cette Commission que je les ai connues. (Exclamations; bruit.)

## M. Poincaré continue

M. Poincaré qui n'a pas pris part à ce colloque, est quelques minutes avant de pouvoir reprendre son discours.

M. Poincaré. — Je répondrai à M. Malvy que les statistiques qu'il invoque sont en contradiction totale avec celles qui sont entre les mains de M. le ministre de l'Intérieur. (Exclamations) et que ces dernières concordent avec celles de M. Augagneur, qui doivent être exactes; et encore, je reste sceptique.

M. Augagneur. — Ce qui prouve qu'on peut se passer des préfets.

M. Poincaré. — On ne peut pas soutenir que l'hypothèse envisagée par M. Augagneur mettrait sérieusement en péril la République.

S'il était établi que la réforme dût entraîner une perte de 13 à 15 sièges pour les républicains, ne serait-il pas de l'intérêt du parti républicain de faire ce sacrifice à une idée juste? (Applaudissements.)

La Chambre est en présence de deux projets qui diffèrent sur le point le plus essentiel, celui que le gouvernement considère comme la clef de voûte de la réforme. Le gouvernement est résolu à faire aboutir la réforme électorale. Il ne voudrait pas qu'elle pût être faite, tôt ou tard, contre les républicains. (Applaudissements proportionnalistes). Elle ne doit être faite ni pour eux, ni contre eux. Elle doit être faite pour la justice. (Vifs applaudissements proportionnalistes; murmures à gauche). Le gouvernement veut la faire avec eux et par eux. Il est sûr de la faire aboutir, si les républicains veulent bien se rallier aux dispositions essentielles de son projet.

Si la Chambre adoptait le projet Augagneur comme base de discussion ou même si ce projet réunissait aujourd'hui, ce soir, la majorité républicaine, le gouvernement ne se sentirait plus l'autorité nécessaire pour assurer la réalisation de la réforme. (Mouvements; applaudissements proportionnalistes). Le gouvernement reste fidèle aux déclarations qu'il a faites dès son arrivée au pouvoir. (Applaudissements sur les mêmes bancs; murmures ironiques à gauche). Nous demandons à la Chambre tout entière, aux républicains en particulier, le moyen de réaliser une partie capitale, inaliénable de notre programme : la réforme électorale.

Le Président du Conseil descend de la tribune salué par les applaudissements des proportionnalistes qui lui font une véritable ovation. Les radicaux répondent à cette ovation en poussant des hou! hou!

Le Président. — La parole est à M. Augagneur.

M. Augagneur se lève pour parler, mais de vives protestations éclatent sur de nombreux bancs. Il se décide à monter à la tribune.

## M. Augagneur demande le renvoi de son contre-projet à la Commission

M. Augagneur. — Je demande, au nom des signataires, que le contre-projet soit renvoyé à la commission. (Exclamations; bruit prolongé).

M. Augagneur s'adosse à la tribune et attend, d'un air de défi, que le calme soit revenu.

A ce moment on voit M. Camille Picard s'approcher de M. Poincaré et lui dire quelques mots, auxquels le président du Conseil répond par d'énergiques dénégations.

La Chambre est démontée et M. Augagneur est obligé de profiter d'un moment d'accalmie pour parler.

M. Augagneur. — Je sais que ce contre-projet, la commission l'a examiné et rejeté sans avoir entendu les auteurs. M. le président a dit qu'il était intransigeant sur le quotient électoral. Les auteurs du contre-projet sont intransigeants sur le principe majoritaire.

Cette déclaration provoque un vif mouvement de désarroi sur les bancs des radicaux.

M. Augagneur poursuit :

M. Augagneur. — Mais il est indispensable d'avoir des renseignements sur certains points, en particulier sur le danger des coalitions. (Exclamations). M. le président du conseil nous a dit que notre projet était dangereux pour le parti républicain. Si le renvoi était ordonné, il pourrait peut-être nous le démontrer. Nous abandonnerions alors notre projet. (Murmures et protestations sur de nombreux bancs). J'insiste pour le renvoi à la commission en vue de rechercher encore un terrain d'entente entre les membres de la majorité républicaine. Ceux qui désirent une réforme électorale à base majoritaire, voteront le renvoi à la commission. Deux projets sont présentés : l'un par les républicains, l'autre par les oppositions de droite; c'est ce dernier que le gouvernement soutient. (Applaudissements à gauche).

## Intervention de M. Groussier

M. Groussier, rapporteur, prend la parole aux applaudissements des proportionnalistes.

M. Groussier. — M. Augagneur a discuté le fond; il ne faut donc pas se dérober maintenant au moyen d'une question de procédure. (Applaudissements). Puisque M. Augagneur a dit que le [illegible] en faveur du renvoi serait considéré comme [illegible] en faveur du principe majoritaire, la commission accepte que la question soit ainsi posée et elle repousse le renvoi. (Applaudissements.)

## La Question de Confiance

Le Président du Conseil. — Le gouvernement ne peut pas accepter le renvoi et la question de confiance est maintenant posée sur la question de procédure. (Applaudissements).

M. Renoult. — Mes amis et moi, en votant le renvoi, nous entendons opposer à un projet essentiellement proportionnaliste, un projet transactionnel. Nous faisons appel aux républicains de gauche. (Applaudissements à gauche).

Le président met aux voix la demande de renvoi à la commission, conformément au règlement. Il y a lieu à pointage.

Pendant le pointage, les députés se pressent nombreux dans l'hémicycle, où des conversations des plus animées s'engagent.

Au banc du gouvernement, MM. Poincaré, Briand, et Millerand ont une brève conférence.

Le garde des sceaux vient dire quelques mots au président du Conseil.

M. Millerand, qui assiste à l'entretien, fait des signes énergiques de dénégation.

## Le renvoi repoussé

Enfin, le président fait connaître le résultat du pointage. Par 346 voix contre 197, le renvoi à la commission est repoussé. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

M. Groussier. — La Chambre ayant repoussé le renvoi, la commission demande le vote sur le fond.

M. Augagneur. — Je retire mon contre-projet. (Exclamations). Nous nous réservons de présenter nos amendements au fur et à mesure de la discussion des articles.

M. Poincaré. — C'est entendu; nous les discuterons.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

M. Steeg, *ministre de l'intérieur.* — Je demande à la Chambre de tenir, mercredi matin, une séance exceptionnelle pour discuter la loi relative au renouvellement des pouvoirs des administrateurs des communes mixtes en Algérie. (Protestations sur de nombreux bancs).

La proposition, mise aux voix, est repoussée.

Mercredi, séance à deux heures.

La séance est levée à 7 h. 25.

## APRÈS LA SÉANCE

### REUNION DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis à l'issue de la séance dans un des bureaux de la Chambre. Après examen du scrutin, M. Poincaré, président du Conseil a déclaré qu'à quelque calcul qu'on se livre, le Cabinet a pour lui la majorité républicaine. « La question, a-t-il dit, ne se pose même pas ».

Les ministres conservent le pouvoir.

## SÉNAT

**Séance du mardi 18 juin**

**Présidence de M. Antonin Dubost, président**

La séance est ouverte à 3 heures 15.

Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de [illegible] francs pour les opérations de délimitation de la frontière entre l'Afrique équatoriale française et le Cameroun.

Le Sénat prend ensuite en considération la proposition de loi de M. Rey relative à l'assurance mutuelle agricole contre la grêle et la mortalité du bétail.

### L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation Astier sur l'enseignement technique, industriel et commercial. M. Gay a la parole.

**M. Gay** déclare que notre enseignement technique doit être réorganisé. Il manque de variété, d'actualité et d'unité dans la direction. L'orateur formule diverses critiques sur les cours professionnels, sur les écoles secondaires, etc.

**M. Gay** termine en disant que l'enseignement technique doit avoir pour but constant de créer et de développer chez les ouvriers l'esprit de perfectionnement et d'invention et qu'il importe pour atteindre ce résultat de décentraliser cet enseignement et de lui assurer les ressources qui lui manquent.

### DISCOURS DE M. FERNAND DAVID

**M. Fernand David**, ministre du Commerce. — Je me préoccupe du développement de l'industrie hôtelière. Des écoles ont été créées. En ce qui concerne l'enseignement technique en général, nous ne pourrons discuter utilement que lorsque la loi sera mise à l'ordre du jour. Je puis déclarer toutefois, dès à présent, que je ne suis nullement disposé à céder au ministre de l'Instruction publique, comme on l'a dit à tort, les 70 à 80 écoles pratiques de commerce et d'industrie. J'ajouterai que l'apprentissage à l'atelier avec les cours professionnels doit être développé.

Il ne serait ni impossible, ni injuste, de donner aux Chambres de commerce le droit de taxer les industriels qui ne formeraient pas d'apprentis.

**M. Touron.** — Il y a des syndicats ouvriers qui, pour faire hausser les salaires, s'opposent de toutes leurs forces à la formation d'apprentis. Voilà une des difficultés auxquelles vous vous heurterez si vous voulez obliger les patrons à former des ouvriers.

**M. Fernand David.** — Il y a là une question vitale pour le pays et l'opposition de certains syndicats ouvriers ne nous empêchera pas de la résoudre.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi 3 h.

La séance est levée à 6 heures 50.

## Conseil des Ministres

Paris, 18 juin. — Les Ministres et Sous-Secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières. Voici le compte-rendu officieux de la délibération :

### LA REFORME ELECTORALE

Les Ministres se sont entretenus de la discussion en cours, devant la Chambre, et de l'attitude du Gouvernement. Il a été décidé que le Président du Conseil s'opposerait au vote sur le fond du projet Augagneur, et poserait la question de confiance.

### LE HAUT COMMANDEMENT

Le Président de la République a signé deux décrets appelant au 6e corps d'armée, en remplacement du général Perrichon, mis en disponibilité sur sa demande, le général Damade, commandant du 13e corps, et au commandement du 13e corps, le général Ruffey, commandant la division de Bayonne.

### LES EQUIVALENCES

En présence de la décision du Conseil d'Etat annulant le décret relatif aux équivalences, le Ministre de l'Instruction publique a été autorisé à suspendre les effets du décret qui lui avaient retiré la faculté d'accorder des dispenses.

Un certain nombre de candidats et de candidates en effet, avaient subi ou commencé à subir des examens par application du décret que le Conseil d'Etat vient d'annuler. Il a donc paru équitable de ne pas les priver du bénéfice d'une réglementation dont ils n'avaient pu soupçonner l'irrégularité, et par suite de leur accorder les dispenses que le ministre avait le droit d'attribuer dans la législaton antérieure.

## LA LUTTE TAFT-ROOSEVELT

### AVANT LE SCRUTIN

Chicago, 18 juin. — C'est aujourd'hui que la Convention nationale de Chicago est appelée à désigner le candidat du parti républicain pour l'élection présidentielle du mois de novembre. 1.078 délégués sont présents et la désignation se faisant à la majorité absolue, il faut qu'un candidat réunisse au moins 540 voix pour être nommé. Les partisans de M. Taft comptent sur 555 voix, mais M. Roosevelt, qui compte avoir gagné les 60 délégués nègres et qui, de plus, escompte certaines défections parmi les partisans de M. Taft, paraît non moins certain du succès. En présence de l'animosité qui partage les deux camps et qui menace de diviser le parti républicain, il est possible qu'un outsider soit désigné. En tout cas, on prévoit une séance mouvementée et, pour prévenir des scènes de violences, 500 policemen sont chargés de maintenir l'ordre, et 1.200 huissiers sont réunis au Colisée.

## Les Commandants des 6e et 20e corps

### LE GENERAL D'AMADE

Le général d'Amade, le nouveau commandant du 6e corps à Châlons, est un de nos généraux les plus connus. Né en 1856, à Toulouse, il sort de Saint-Cyr et a fait sa carrière dans l'arme de l'infanterie.

LE GÉNÉRAL D'AMADE

Comme lieutenant, il fut affecté, en 1881, à un bataillon du 143e, en Tunisie, puis suivit les cours de l'École supérieur de guerre. Officier d'ordonnance du général Lewal, ministre de la guerre en 1885, il accompagna, en 1885, le général Meunier au Tonkin et fit les fonctions de chef d'état-major dans cette colonie. En 1887, il occupa le poste d'attaché militaire en Chine et fit des voyages en Mandchourie et en Corée. Chef de bataillon en 1894, il vint à l'état-major général de l'armée et alla suivre les opérations de la guerre au Transvaal.

Attaché militaire en Angleterre, il commanda ensuite comme colonel le 77e d'infanterie à Cholet. Général de brigade en 1907, il fut bientôt désigné pour commander les troupes françaises à Casablanca; il pacifia la Chaouia. Général de division en 1908, il fut décoré de la médaille militaire; il a commandé la 9e division d'infanterie à Orléans, puis le 13e corps à Clermont-Ferrand.

### LE GENERAL RUFFEY

Le général Ruffey, nommé au commandement du 13e corps, est né à Dijon, le 19 mars 1851. Il sort de l'École polytechnique et a fait sa carrière dans l'arme de l'artillerie. Sous-lieutenant en 1873, capitaine en 1876, colonel en 1901, il fut nommé général de brigade en 1905 et général de division en 1910. Il commande la 36e division d'infanterie à Bayonne (18e corps) depuis le 8 novembre 1910.

## LA CONQUÊTE DE L'AIR

### LE RECORD DE LA HAUTEUR EN DIRIGEABLE

Paris, 18 juin. — Le dirigeable Conté a battu ce matin le record de la hauteur. Il est monté à 3.025 mètres. Il y avait 6 personnes à bord. Parti d'Issy-les-Moulineaux à 9 heures, le dirigeable a évolué pendant trois heures 1/2 au dessus d'Issy et de Paris. A une certaine hauteur, il a eu à lutter contre un vent violent.

### UN RAID VERSAILLES-VERDUN

Verdun, 18 juin. — Le lieutenant de Marines, chef de l'escadrille de Verdun, parti de Buc à 4 heures du matin, sur son biplan, ayant à bord son mécanicien, le sapeur Jousselin, atterrissait à Verdun à 6 heures exactement, couvrant les 285 kilomètres qui séparent ces deux villes en deux heures, c'est-à-dire à plus de 140 kilomètres en moyenne.

Le lieutenant de Marnies, par ce voyage, bat le record du voyage sans escale et de vitesse avec passager.

### CHUTE MORTELLE D'UNE AVIATRICE

Spingfield (Illinois), 18 juin. — Une aviatrice anglaise, Mme Julia Clark, s'est tuée hier, son appareil ayant heurté un arbre et capoté.

### LA POSTE AERIENNE

Tokio, 18 juin. — L'aviateur américain, M. W. Atwater a volé en hydro-aéroplane de Tokio à Yokohama, avec un sac postal et une lettre du maire de Tokio, à son collègue de Yokohama.

L'aviateur se propose de voler du Japon en Corée.

# Conseil Municipal de Tourcoing

SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 1912

## NOMBREUX INCIDENTS

LA DISTRIBUTION DES RAPPORTS AUX CONSEILLERS. -- LA NOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES. -- LA MINORITÉ Y A SA PART. -- LA TRANSFORMATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE EN ECOLE NATIONALE. -- MARCHÉS DIVERS ET DEPENSES IMPRÉVUES. -- UNE PLUIE DE VŒUX UNE FIN DE SEANCE MOUVEMENTÉE

C'était mardi la première séance d'affaires du nouveau Conseil municipal, la séance du 19 mai ayant été occupée tout entière par les formalités de nomination du maire et des adjoints.

L'emplacement réservé au public est archicomble bien avant l'heure annoncée.

A huit heures et demie et quelques minutes, les conseillers font leur entrée et prennent place à leur siège.

M. Leduc, premier adjoint, fait procéder immédiatement à l'appel. M. Dron est absent.

M. Rollin, secrétaire, prend place au bureau.

### UNE LETTRE DE M. DRON

M. Leduc donne alors lecture d'une lettre de M. Dron par laquelle M. le maire s'excuse de ne pas assister à la séance.

« Le besoin de recueillement, après le choc cruel qui vient de m'atteindre, dit M. Dron, choc dont les effets se répercuteront sur toute ma vie, quelque effort de volonté que je fasse, m'empêche d'assister à cette première séance dont je reconnais l'urgence. Mon absence n'a pas besoin d'excuse. »

M. le maire remercie le Conseil municipal de la sympathie qu'il lui a témoignée ainsi qu'à celle qui fut sa compagne et sa collaboratrice.

M. Leduc, après lecture de cette lettre, ajoute : « Ce n'est pas sans une profonde émotion que l'administration a pris connaissance de la lettre de M. le maire. La mort de Mme Dron a été une grande perte pour la ville de Tourcoing, et surtout pour les enfants de nos écoles communales. Le Conseil s'associe aux marques de sympathie témoignées à cette occasion à M. Dron, et le prie d'agréer ses condoléances. »

### LA PREPARATION DES RAPPORTS

M. Leduc continue immédiatement : « En raison des circonstances particulières qui ont précédé cette séance, il a été impossible de distribuer aucun rapport aux conseillers.

» Je prends l'engagement que désormais les rapports sur les questions un peu importantes, seront distribués au moins 48 heures à l'avance. »

Personne ne dit mot et M. Leduc appelle le premier rapport inscrit à l'ordre du jour.

### DÉPENSES IMPRÉVUES

M. Villerval, secrétaire général de la Mairie, donne lecture d'un rapport sur une série de dépenses imprévues.

On a payé 8.640 francs à la Compagnie Mongy pour transport de troupes pour la grève de l'usine à gaz; 52 et 30 fr. pour l'achat de couronnes pour les victimes de la catastrophe de l'usine Lorthiois; 100 fr. pour l'achat d'un saxophone d'occasion; des mensualités de 30 francs pour gardiennage de patronages laïques, etc.

M. René Destombes, de la minorité socialiste, demande la parole et dit qu'il saisit l'occasion de ce rapport pour prendre acte de l'engagement de l'Administration de distribuer les rapports 48 heures avant la séance. Nous venons, en effet, dit-il, d'être obligés de comprendre à la volée cette série de chiffres.

### LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET LES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DE LA VILLE, DES HOSPICES ET DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Le rapport sur ces comptes administratifs et ces budgets supplémentaires, tend simplement à donner acte à l'administration du dépôt qu'elle en fait sur le bureau du Conseil et à demander le renvoi à la Commission des finances, pour leur examen.

Il en est ainsi décidé sans observation.

### L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

**Sa transformation en École nationale. L'historique de l'École. -- Son organisation. -- Ses succès. -- Une convention avec le ministre des Beaux-Arts**

M. Villerval donne lecture d'un long rapport sur la transformation de l'Académie de Musique en École Nationale.

L'art musical, dit le rapport, est en grand honneur chez nos concitoyens, et les administrations qui se sont succédé n'ont rien négligé pour encourager la population dans cette voie.

C'est en 18[illegible] que fut créée notre école de musique. Les débuts furent un peu difficiles, car les élèves manquaient. Jusqu'en 1880, ce fut un piétinement, et l'école ne comptait que 50 élèves garçons. Elle avait alors 7 classes, 1 directeur et 5 professeurs.

En 1882, un règlement nouveau est mis en vigueur et la marche progressive de l'école commence à s'affirmer.

En 1903, le règlement s'augmente de quelques dispositions nouvelles qui aident encore au développement de l'école. On peut désormais admettre les élèves appartenant aux populations de Mouvaux, Roncq, Neuville, Linselles, Halluin, Wattrelos, Bondues et Bousbecque.

De ce fait, le bénéfice de l'enseignement de l'Académie, s'étend à une population de 140.000 habitants.

De nombreux cours furent d'ailleurs créés et 18 nouvelles classes organisées.

Actuellement, l'Académie comprend 25 classes, 1 directeur, 1 secrétaire, 8 professeurs dames et 12 professeurs hommes.

Il faut ajouter une classe d'ensemble instrumental. L'Ecole a aussi son orchestre symphonique dont les auditions périodiques sont très appréciées.

Tous ces cours se donnent dans un élégant et spacieux édifice spécialement construit pour l'Ecole et situé au centre de la ville avec tous les aménagements nécessaires, et qui comprend une salle d'auditions pouvant contenir 800 personnes.

L'excellent enseignement de l'Ecole s'est affirmé par de nombreux succès.

En 1887, l'école s'énorgueillit du succès remporté par un ancien élève, M. Gustave Charpentier, à qui est déverné le Premier Grand Prix de Rome.

Au Conservatoire de Paris, les élèves ont obtenu :

En 1892, un 2e prix de violoncelle.
En 1893, un 1er prix de cor.
En 1896, un 2e prix de basson;
En 1898, un 1er prix de trompette.
En 1904, un 2e prix de violoncelle.
En 1906, un 1er prix de cornet à piston.
En 1908, une 1re médaille de solfège.
En 1911, un 1er prix de trombone.
En 1911, trois élèves ont été admis au Conservatoire de Paris dans les classes de chant, hautbois et cor.

Outre ces succès obtenus à Paris et d'autres à Lille, les lauréats de l'Ecole sont très appréciés dans nos orchestres symphoniques et musiques militaires. Ils sont aussi les meilleurs éléments de nos sociétés, en tête desquelles se placent la Grande-Harmonie et les Crick-Sicks.

Les résultats semblent bien démontrer que le niveau de l'enseignement de l'Ecole est assez élevé pour que cessant d'être tributaire de Lille, elle puisse préparer et présenter directement ses élèves à Paris. C'est pourquoi la commission administrative de l'Ecole a demandé au ministère des Beaux Arts le rattachement aux succursales du Conservatoire de Paris.

L'administration municipale a appuyé cette demande.

M. le ministre a répondu qu'il fallait d'abord que l'Ecole devînt Ecole nationale avant de devenir conservatoire et il proposait une convention avec la Ville, accordant une subvention de 100 fr. à titre de premier lien direct; les 29.000 que la ville accorde à l'Ecole restant la base de son budget.

L'Ecole sera visitée chaque année par un inspecteur national et recevra des instruments et des méthodes de Paris.

Un inspecteur, M. Michelot, est venu à Tourcoing; a visité l'Ecole et a rédigé un rapport très flatteur pour l'Ecole de Tourcoing.

L'administration demande l'autorisation de passer la convention sus-indiquée avec le ministre.

Il en est ainsi décidé et M. Leduc profite de l'occasion pour féliciter les distingués directeur et professeurs de l'Académie pour le dévouement dont ils font preuve.

## La Nomination des Commissions

### PLUSIEURS INCIDENTS

UNE DEMANDE DE LA MINORITE SOCIALISTE. — LONGUE DISCUSSION. LA MINORITE AURA SA PART

M. Leduc fait part à l'assemblée, que l'Administration municipale a reçu de M. Pierpont, une lettre dans laquelle, au nom de la minorité socialiste, il demande plusieurs choses :

1° Une part dans les commissions; 2° une part dans les délégués sénatoriaux et le vote public sur ces deux premières demandes; 3° la suppression du droit de 1 fr. 20 sur le charbon de ménage; 4° un salaire minimum